

**République Française**



**Département de la Charente**

**Séance du Jeudi 24 octobre 2024**

**Délibération n°20241024\_04**

**Nombre de conseillers communautaires :**

En exercice : **70**

Présents : 43

Suppléants : 1

Pouvoirs : 5

**= VOTANTS : 49**

- dont « pour » : 49

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : JEUNESSE : évolution des tarifs des accueils de loisirs  
en vue du développement de l'offre de service aux familles**

Le jeudi 24 octobre 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 18 octobre 2024, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de VILLEJOUBERT.

**Présents :** COMBAUD Renaud – CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIZOT Jackie PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine – GUYON Jean-Guy – COYAUD Pierrick – TEXIER Didier – TYSSANDIER Maguy – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude – CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - PINGANAUD Paul - TURLLOT Françoise - CLAVAUD Gérard – SEMON Laura - TEILLET Anne – MARCELIN Céline - FAURE Sigrïd – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth – CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie - MAGNANT Jocelyne – SEVRIT Raymond – GOYAUD Philippe – MICHONNEAU Patrick - JÉROME Géraldine.

**Suppléants remplaçant un titulaire :**

1-BERNARD Anne-Marie suppléante de BOIZUMAULT Sylvie

**Pouvoirs :**

1-FOURÉ Brigitte pouvoir à COMBAUD Renaud

2-KAUD Pascal pouvoir à MAINGUET Martine

3-LAMAZIERE Véronique pouvoir à TYSSANDIER Maguy

4-BOUCHET Éric pouvoir à SOURY Christine

5-MAHÉ Jacques pouvoir à DE LUSTRAC Jean-Marc

**Absents/excusés :** GEOFFRION Olivier - COMBAUD Alain – LIOT Gérard – BORNE Bernard - BLANCHON Alain – FLAUD Yves – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - CRINE Jean-Jacques - GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis - HENTRY Jimmy - PINEAU Francine – BOUYSSSET Céline - JEUNE Karine – CHARRIAUD Sébastien - BOURABIER Jacques – POTEL Maryse - PINTUREAU Romain - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

**Objet : JEUNESSE : évolution des tarifs des accueils de loisirs en vue du développement de l'offre de service aux familles**

*Vu la délibération n°20221215\_02 approuvant les tarifs des accueils de loisirs communautaires,*

Madame la Vice-Présidente en charge de l'enfance-jeunesse expose que depuis l'ouverture, en juin 2022, du pôle enfance & jeunesse communautaire Mômes en Cœur (Vars) les demandes des familles de pouvoir accéder aux services de garde d'enfant (accueil de loisirs et crèche) augmentent chaque année.

Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, l'accueil de loisirs est amené à refuser l'inscription d'enfants les mercredis, faute de place suffisante.

Les familles demandeuses ont été redirigées vers les autres structures du territoire (Aigre et Mansle-les-Fontaines), ce qui a permis à certaines d'entre elles de trouver une solution de garde pour leur enfant.

A la rentrée de septembre dernier, 30 enfants du bassin de vie sud n'ont pu être accueillis sur nos services et ont manifesté la demande tant auprès de la CDC que de la commune de Vars pour qu'une solution leur soit proposée.

Le sujet a donc été débattu en bureau communautaire. A l'issue des débats, la proposition de faire évoluer les tarifs pour couvrir les dépenses supplémentaires inhérentes à un développement de service, a été faite.

Il en est ressorti la proposition suivante :

- Passer le tarifs « plancher » de 6 €/jour/enfant à 6,50 €/jour/enfant ;
- Passer le tarifs « plafond » de 12 €/jour/enfant à 14 €/jour/enfant ;
- Passer le taux d'effort de 1 % à 1,1 % pour les tarifs intermédiaires.

Cela entraîne pour les usagers une hausse du prix de journée/enfant entre 0,50 € et 2€/jour de garde, selon le quotient familial CAF. Cette recette supplémentaire permettra à la collectivité de couvrir les dépenses supplémentaires liées notamment au recrutement de 2 animateurs-trices supplémentaires les mercredis.

Nouvelle grille tarifaire :

	ALSH Aigre	ALSH Mansle-les-Fontaines*	ALSH Vars
<b>Journée complète</b>			
Taux d'effort	1,1 % du QF		
Prix plancher/jour/enfant	6,50 €		
Prix plafond/jour/enfant	14 €	14 €	14 €
<b>Demi-journée (sans repas)</b>			
Taux d'effort	0,7 % du QF		
Prix plancher/ <sup>1/2</sup> jour/enfant	4 €		
Prix plafond/ <sup>1/2</sup> jour /enfant	8 €	8 €	8 €
<b>Demi-journée (avec repas)</b>			
Taux d'effort	1 % du QF		
Prix plancher/ <sup>1/2</sup> jour/enfant	5,50 €		
Prix plafond/ <sup>1/2</sup> jour /enfant	11 €	11 €	11 €

\*géré par l'espace arc en ciel pour le compte de la CC Cœur de Charente

Les familles hors territoire demeurent non prioritaires, le tarif proposé est le prix plafond majoré de 2€.

Madame la Vice-Présidente précise que désormais l'ensemble de la politique tarifaire des 3 accueils de loisirs sera harmonisée.

Madame la Vice-Présidente propose d'approuver les tarifs précités qui s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, permettant à la collectivité et à l'association gestionnaire d'informer les familles et d'adapter le logiciel de facturation en conséquence.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** les conditions de la nouvelle tarification des ALSH du territoire selon le « taux d'effort » des familles et les prix « plancher » et « plafond » précités ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou sa représentante à signer tout acte en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,

**Le Président,**

**Christian CROIZARD**

